

Contrat de franchise LEARN-O

LICENCE

Entre les soussignés :

La société LEARN-O

Représentée par Thierry BLONDEAU,
en qualité de fondateur, Ci-après dénommée "le Franchiseur",

Et :

le Franchisé

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Franchiseur accorde au Franchisé le droit d'exploiter le concept LEARN-O, spécialisé dans L'APPRENTISSAGE EN MOUVEMENT, selon les normes, méthodes et savoir-faire développés par le Franchiseur.

2. Territoire

Licence Intervenant

Le Franchisé est autorisé à exploiter la franchise LEARN-O sur le territoire suivant :
Toute la France.

Cependant le Franchiseur s'engage à respecter une distance d'implantation non concurrentielle entre 2 franchisés, tant que le contrat est respecté (plus ou moins un département).

Licence Structure, Enseignant, association.

Le Franchisé est autorisé à exploiter la franchise LEARN-O sur le « territoire » suivant :
Sa structure ou sa commune, ses élèves, ses adhérents.

3. Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée de 2 années à compter de la date de signature. Il est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 2 mois.

4. Redevances

Le Franchisé s'engage à verser au Franchiseur :

- Un droit d'entrée de 3800 € (LEARN-O) ou de 4100 € (LEARN-O + BIATHLON) à la signature du contrat (Comprend la formation, 1800 cartes, la mise en place du logiciel, la création d'un compte perso, d'un accès LIVE).
 - Une redevance annuelle de 500 € HT.
Cette redevance est mono utilisateur.
750 € HT pour 2 utilisateurs.
1000 € HT pour 3 et plus.
 - Se procurer le kit 3D Obligatoire.
2000 € pour Learn-O, + 3000 € pour le biathlon
si c'est le franchiseur qui fabrique,
0 € si c'est le franchisé qui le fabrique.

Tous les fichiers stl sont téléchargeables gratuitement sur le site Learn-O.

5. Formation et assistance

Le Franchiseur s'engage à fournir au Franchisé :

- Une formation initiale obligatoire de 5 jours pour LEARN-O et de 2 jours pour le BIATHLON.
 - Une assistance technique continue.
- Des formations spécifiques annuelles (formations d'automne)
 - Un logiciel d'exploitation du concept
 - Des outils pédagogiques à imprimer
- Un logiciel de création de contenu en ligne.
 - Un espace LIVE personnalisé.
- Un 1800 cartes de jeu (sur un potentiel de 5000).
 - Une liste de matériel obligatoire.
 - Les fichiers 3D STL nécessaires.

6. Savoir-faire et propriété intellectuelle

Le Franchisé reconnaît que le savoir-faire, les marques, logos et autres éléments de propriété intellectuelle de LEARN-O (personnages Learn-O) sont la propriété exclusive du Franchiseur. Il s'engage à les utiliser uniquement dans le cadre de l'exploitation de la franchise, et à ne pas les modifier.

7. Obligations du Franchisé

Le Franchisé s'engage à :

- Respecter les standards de qualité et les procédures définies par le Franchiseur (voir article 10).
 - Participer aux réunions et formations organisées par le Franchiseur.
(Formations d'automne, tous les 2 ans)
250 € HT / Personne
- Faire OBLIGATOIREMENT former ses collaborateurs lors des formations LEARN-O/BIATHLON.
150 € HT / personne

8. TYPES de franchises (Licence)

- Pour tous les types de licences, les prix pratiqués par le franchisé sont libres.

- **Licence INTERVENANT**
Autoentrepreneur, indépendant, société...

Intervient auprès de tous les publics dans la limite de son secteur.

- **Licence ASSOCIATION**

Intervient auprès de tous les publics dans l'enceinte de sa structure, ou auprès de ses adhérents.

- **Licence ENSEIGNANT**

Intervient dans le cadre scolaire ou universitaire uniquement avec ses élèves.

Licence STRUCTURE

Mairie et structure type base de loisirs

9. BIATHLON

Toutes les armes fonctionnant au laser ou au plomb ne font pas partie de l'offre BIATHLON LEARN-O.

Pour des raisons pédagogiques déjà citées, seules les carabines infrarouges sont considérées comme conformes aux critères pédagogiques LEARN-O.

De plus, le franchisé devra posséder au moins une carabine IR Learn-O 3-6 ans. Ces carabines, uniques au monde sont une exclusivité Learn-O et ne seront jamais vendues à un non adhérent,

10. Adhésion à la charte PEDAGOGIQUE Learn-O

a)

Tous les élèves ont un doigt électronique et une carte chacun, ils ont le choix parmi plusieurs exercices de niveaux différents, et choisissent eux-mêmes leur carte, et leur rythme.

b)

J'utilise le LIVE, il est INDISPENSABLE pour réaliser un réel enseignement: Il permet de supprimer la queue aux PC, de corriger l'enfant depuis n'importe quel lieu de l'éducatif, d'impliquer les enseignants et d'avoir plus de force de suivi et de correction. Il permet de détecter rapidement et facilement les enfants à aider, et au contraire les enfants à qui il faut proposer plus compliqué.

c)

Je travaille avec les prénoms des enfants, ceci est possible 95% du temps, sinon le LIVE N'A AUCUN SENS. Je peux sans leur demander (si j'utilise le LIVE) les appeler par leur prénom. Dans la mesure du possible, je remets un diplôme LEARN-O personnalisé (personnalisé entend, avec les résultats propres à l'enfant), et utilisant les codes et la mise en forme graphique LEARN-O.

d)

Tous les élèves participent en même temps de manière individuelle ou "individuellement collaborative". Attention au mirage de "l'apprentissage en équipe", 95% du temps contre productif, et qui ne bénéficie le plus souvent qu'à un seul membre de l'équipe. Marcel Lebrun nous met en garde sur la différence entre "collaboration", "coopération" et "équipe" (simple proximité géographique pour cette dernière, selon lui).

e)

Je ne dénonce pas les erreurs, l'ordinateur est là pour le faire à ma place (Pas de jugement de valeur négatif par un humain), En cas de réussite, je félicite, en cas d'échec, je propose mon aide.

f)

Je m'engage à utiliser le matériel indispensable à une pédagogie gagnante, qui est souvent une exclusivité LEARN-O: Chaussettes cônes, couvres boîtiers 3D, véritables tapis de biathlon, portes carabines 3D, carabines ECO-AIMS INFRAROUGES (le laser, pédagogiquement, ne fonctionne pas). Pour le biathlon enfant, un minimum de une carabine 3-6 ans est obligatoire.

g)

Je respecte les codes couleurs du système Learn-O. Pour une meilleur lisibilité, je différencie les cônes "postes" et "organisation". J'utilise des chaussettes pour différencier les cônes, des caches 3D pour que les boîtiers aient les bonnes couleurs: EFFACER BLEU, DEPART VERT, ARRIVEE JAUNE, POSTE ROUGE BORDEAU ORANGE, READER DORE.

h)

Je communique avec la marque déposée Learn-O, je ne renomme pas le concept. J'utilise le logo officiel. Si je veux utiliser les animaux LEARN-O, ou plus généralement la charte graphique LEARN-O pour ma com, je dois soumettre le projet graphique pour validation. Les animaux ne changent pas de noms.

i)

Je fais une maj du logiciel au moins une fois par an. (Précision : La licence du logiciel est mono-éducateur) Si vous travaillez à plusieurs alors il faudra une licence multiple (prix dégressifs, vos collaborateurs doivent faire une formation LEARN-O) La mise à jour est obligatoire tous les ans, début janvier, sans cela le logiciel cessera de fonctionner.

j)

Les cartes de l'annuaire de cartes sont interdites à la reproduction (elles doivent être achetées). Les cartes du générateurs de cartes sont libres de droits (si elles ne sont pas des copies des cartes officielles). Les diplômes doivent être imprimés par un professionnel (papier 300g minimum, pour ne pas être pliés par le participant), les diplômes artisanaux sont interdits.

h)

Pas de tir de biathlon.

Le pas de tir doit être sécurisé, cad fermé par des barrières ou des cordes derrière les cibles et sur les cotés.

L'utilisation de portes carabines conformes à la pédagogie Learn-O est obligatoire, Les tapis sont disposés en mode paysage, dans la mesure du possible, ils ne sont pas collés.

11. Résiliation

Le contrat pourra être résilié de plein droit en cas de manquement grave par l'une des parties, après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours.

Fait à Venanson , le
En deux exemplaires originaux.

Le Franchiseur Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Le Franchisé Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"